

Communiqué de presse

Blois, le 3 avril 2025

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées - Un chez-soi pour tous en Loir-et-Cher - 2025-2030

Un engagement collectif inédit pour un logement digne et accessible à tous

Ce jeudi 3 avril, à l'occasion des 3^{es} assises du logement et de l'hébergement, Faustin Gaden, secrétaire général de la Préfecture de Loir-et-Cher et sous-préfet de l'arrondissement de Blois, Caroline Janvier, directrice départementale de Loir-et-Cher de l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire, et Florence Doucet, vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance au conseil départemental de Loir-et-Cher, ont signé le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Ce dispositif repose sur une conviction forte : le logement est un droit fondamental et un levier essentiel d'inclusion sociale et de santé. Il vise ainsi à coordonner les actions en matière de logement et d'hébergement des personnes en difficulté, et se veut être un outil essentiel pour lutter contre le mal-logement et promouvoir l'inclusion sociale, en s'appuyant sur une approche collaborative et adaptée aux réalités locales.

Des actions concrètes, au plus près des réalités locales

Élaboré avec les services de l'État, ainsi que divers acteurs tels que des collectivités locales, des associations et des bailleurs sociaux, le PDALHPD adapte ses actions aux besoins des territoires avec pour objectifs :

- D'assurer à tous un accès digne et équitable à un logement stable et adapté ;
- D'améliorer l'offre de logements accessibles et adaptés ;
- De favoriser l'accès à des solutions d'hébergement temporaires ou durables ;
- D'organiser la prévention de lutte contre les expulsions locatives ;
- De mettre en place des dispositifs d'accompagnement social pour aider les personnes à maintenir leur logement ou à en trouver un.

Ces objectifs seront réalisés à travers vingt-deux actions concrètes, dont :

- Le développement de l'offre d'hébergement et de logements d'insertion sur le département de Loir-et-Cher, en valorisant les projets en dehors de l'agglomération blésoise ;
- La promotion de l'accès direct au logement des sans-abris à besoins complexes dans le cadre de l'expérimentation « Un chez soi d'abord » ;
- Le développement du parc privé à vocation sociale, la mobilisation d'autres opérateurs pour le portage de projets d'habitat adapté et la création d'un centre provisoire d'hébergement (CPH) adapté ;

- La réalisation d'un travail spécifique avec la DDFIP et les juridictions, pour améliorer la prévention des expulsions ;
- La mobilisation des fonds d'humanisation et d'aide à la pierre pour les projets de développement des associations (travaux au sein du CHRS Unique de l'ASLD et d'Emmaüs Solidarité, extension de la pension de famille du Lubidet, mise en œuvre des projets de pensions de famille) ;
- La mise en relation entre le secteur social, médico-social et médical ;
- L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique dans l'amélioration de la qualité des logements et la lutte contre la précarité énergétique ;
- La réforme du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO-115) par la création d'un groupement d'intérêt public associant l'État et le conseil départemental ainsi que plusieurs collectivités du bloc communal ;
- Le renforcement de la coordination autour des jeunes en errance.

Une dynamique collective pour construire l'avenir

Le PDALHPD - « Un chez-soi pour tous en Loir-et-Cher - 2025-2030 » s'inscrit dans la stratégie dédiée à l'habitat du département, ainsi que dans le schéma des solidarités. Il constitue par ailleurs un document innovant de par son aspect évolutif et pourra ainsi être revu et adapté au regard des changements sociaux.

Prenant en considération les parcours de vie et d'insertion des publics les plus fragiles, le PDALHPD assure une évaluation complète des besoins, afin de mener des politiques publiques efficaces et efficientes, en articulant les différents champs de compétences des institutions locales. Il permet à la fois de répondre à des situations de crises, mais également de faire de la prévention en préparant l'avenir. Au-delà des publics qu'il vise, le PDALHPD est au service de l'aménagement du territoire de Loir-et-Cher.

Un dispositif pionnier en région Centre-Val de Loire

Le plan « Un chez soi pour tous en Loir-et-Cher - 2025-2030 » est le premier en région Centre-Val de Loire, mais également l'un des premiers en France à avoir comme signataire l'ARS, marquant ainsi la volonté de l'État et du département d'associer pleinement la question du logement à celle de la santé et du bien-être. L'animation de ce plan, sur les six ans à venir, s'appuie ainsi sur un partenariat dynamique et de qualité entre les acteurs concernés.

« Un chez-soi pour tous en Loir-et-Cher - 2025-2030 » s'inscrit dans une approche globale, mobilisant tous les leviers disponibles pour répondre aux besoins des plus fragiles. Il ne s'agit pas simplement d'apporter une réponse à la crise du logement, mais de prévenir les situations d'exclusion, de renforcer l'accès aux droits et d'accompagner vers l'autonomie.

Dans un contexte où la précarité et le mal-logement restent des défis majeurs, cette mobilisation inédite entre l'État, le département et l'ARS marque un tournant. Ce plan marque une étape essentielle dans la mise en œuvre de solutions durables, solidaires et innovantes au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Contacts presse :

ARS Centre-Val de Loire : Mathieu Mercier, chargé de communication

Tél. : 02 38 77 31 23 - 06 58 93 84 60 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Conseil départemental de Loir-et-Cher : Émilie Dupont, attachée de presse

Tél. : 02 54 58 54 60 - 06 75 71 23 10 / emilie.dupont@departement41.fr

Préfet de Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 81 55 80 - 02 54 81 55 82 / pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr